CARMEL DE MARIE VIERGE MISSIONNAIRE

Fondé en 1997 par le Père Marie-Michel Hostalier (aujourd'hui renvoyé de l'état clérical) et le Père Marie-Van Meurice, dans la Drôme

Projet : affiliation de la fondation à l'ordre du Carmel thérésien.

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION CARMEL ELIE-THERESE
Type d'annonce : **Création**
Parue le : **04/08/1993**
N° de parution : **19930031**
N° d'annonce : **0347**

Titre : ASSOCIATION CARMEL ELIE-THERESE

Objet : assurer à des femmes des conditions de vie leur permettant de réaliser leur vocation religieuse au sens entendu par la discipline de l'Eglise catholique, la tradition du Carmel et le livre de vie du Carmel Saint-Elie et Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus

Siège social : prieuré Notre-Dame-de-la-Lumière, 26400 Beaufort-sur-Gervanne .

Date de déclaration : le 16/07/1993

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Die

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

Lien permanent vers l'annonce
Télécharger le justificatif de publication (PDF - 975.49 Ko)

Changement de dénomination et d'objet

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES AMIS DU CARMEL DE LA VIERGE MISSIONNAIRE.
Type d'annonce : **Modification**
Parue le : **18/12/1999**
N° de parution : **19990051**
N° d'annonce : **0908**

L'ancien titre : ASSOCIATION CARMEL ELIE-THÉRÈSE.
devient : ASSOCIATION DES AMIS DU CARMEL DE LA VIERGE MISSIONNAIRE.

Nouvel objet : assurer à des personnes des conditions de vie leur permettant de réaliser leur vocation religieuse..

Siège social : Val Saint-Joseph, Le Pradier, 26220 Teyssières .

Date de déclaration : le 19/11/1999

Lieu de déclaration : Préfecture Drôme

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

Lien permanent vers l'annonce
Télécharger le justificatif de publication (PDF - 511.48 Ko)

ASS AMIS CARMEL LA VIERGE MISSIONNAIRE

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ASS AMIS CARMEL LA VIERGE MISSIONNAIRE

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :06/**1999**
Identifiant SIREN :431 270 115
Identifiant SIRET du siège :431 270 115 00014
Catégorie juridique : Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE) :Arts du spectacle vivant

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :06/1999
Identifiant SIRET :431 270 115 00014
Enseigne :
Adresse :VAL ST JOSEPH LE PRADIER 26220, TEYSSIERES
Activité Principale Exercée (APE) : Arts du spectacle vivant

https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/431270115-ass-amis-carmel-la-vierge-missionnaire-43127011500014.html?typeProduitOnglet=EXTRAIT&afficherretour=false

Statut canonique

Association privée de fidèles du Diocèse de Valence reconnue successivement par Mgr Didier-Léon Marchand le 13 mai 2001 et par Mgr Jean-Christophe Lagleize le 13 mai 2006.

Notre projet de vie s'inscrit dans le cadre ecclésial des « nouvelles formes de vie consacrée ». La première reconnaissance canonique comme association privée de fidèles est donnée le 13 mai 2001 par Mgr Marchand, évêque de Valence, suite à la remise de la règle de vie. Le 15 juin 2013, à l'occasion de l'inauguration de trois premiers ermitages, Mgr Lagleize son

successeur, reçoit les premières constitutions. Actuellement, sous l'impulsion de Mgr Michel, une révision des constitutions est en cours. À terme, le statut canonique de « Famille Ecclésiale de Vie Consacrée » est envisagé.

Communiqué du diocèse de Valence, 10 septembre 2021 *: Suite à des informations reçues à l'évêché de Valence concernant le Père Marie-Michel Hostalier à propos de délits plus graves touchant des adultes, une enquête et un procès ont été menés en lien avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.*
A l'issue de cette démarche, le Père Marie-Michel Hostalier a été condamné au renvoi de l'état clérical et la décision a désormais pris effet.

L'évêque de Valence et toute l'Église diocésaine expriment aux personnes victimes leur douleur, et les assurent de leur soutien.
Nous confions aussi au Seigneur Marie-Michel Hostalier dans la démarche de pénitence qui est la sienne. https://valence.cef.fr/actualites/communique/

Religieuses consacrées

Etapes de vie religieuse

« Après un premier contact avec la communauté, les jeunes en recherche vocationnelle pourront, après discernement communautaire, cheminer avec nous sous la forme du ***stage****. Il durera un mois. Ensuite, le ou la regardant(e) repartira dans le monde pour prendre du recul. (…) On ne multipliera pas les stages au-delà de trois.*

Postulat *Trois ou quatre semaines après, un court rite est prévu pour l'entrée au postulat. (…) Signes du postulat : une minibure en jean bleu et une croix simple. Le postulat dure entre 8 et 12 mois.*

Avant l'entrée au noviciat, il est possible pour ceux et celles qui le veulent de passer une semaine en famille..

Noviciat : *commence avec la prise d'habit à laquelle pourra assister la famille proche et quelques intimes. Le noviciat dure deux années. Avant la profession temporaire, on pourra prolonger le temps de noviciat de 6 à 12 mois si la nécessité d'une plus grande maturation se fait sentir.*

Premiers vœux : *entre les mains de l'Evêque ou des fondateurs délégués par lui.*

La première profession implique un engagement d'une année.. On pourra prolonger d'une ou deux années les vœux simples si ce temps est jugé nécessaire pour affermir la maturation

Vœux perpétuels

Communion laïque **Sarepta**

Responsable : Frère Marie-Van, Prêtre

Téléphone:04 75 46 37 49

Mail:contact@cmvm.net

2915 route des Pradiers
26220 TEYSSIÈRES

Site internet:www.cmvm.net

huit sœurs et six frères (dont deux prêtres).

Mises en garde

https://www.avref.fr/carmel-de-la-vierge-missionnaire.html

https://www.la-croix.com/Religion/Le-pere-Marie-Michel-Hostalier-renvoye-letat-clerical-2021-09-16-1201175723

https://www.cath.ch/newsf/le-pere-marie-michel-hostalier-renvoye-de-letat-clerical/